



## Commune d'Agneaux

### COMPTE-RENDU de la séance de Conseil municipal du **25 NOVEMBRE 2020**

Date de convocation : 19/11/2020

Date d'affichage : 26/11/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq novembre à vingt heures, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le dix-neuf novembre, s'est assemblé au lieu extraordinaire de ses séances, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Alain SÉVÊQUE, maire.

**Étaient présents** : Alain SÉVÊQUE, Dany DAVID, Patrick SIMON, Elisabeth LEGRAND, Michel DUPONT, Géraldine PAING, Jean-Pierre LEBICTEL, Danièle LECHEVALLIER, Hervé BRIXTEL, Yolande MARIE, Evelyne MASSICOT, Lydie TANAY, Claudine MIDI, Christelle PERRUAUX, Guillaume MARTIN, Jean-Charles ENOT, YingYing LECLERC, Guillaume CLAYE, Cyril CRESPIN, Christophe FOUILLEUL, Baptiste GIARD, Etienne CHOISY, conseillères et conseillers municipaux.

**Étaient absents excusés** : Anne-Lise CHAMPVALONT (pouvoir à Patrick SIMON) ; André BULUCUA (pouvoir à Elisabeth LEGRAND) ; Olivier DUVAL ; Nathalie BLOUET ; Elodie HAUTOT.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Etienne CHOISY a été désigné comme secrétaire de séance.

### **QUESTIONS SOUMISES A DÉLIBÉRATION**

Le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2020 est adopté **à l'unanimité**.

#### **DÉLIBÉRATION N° 4.1/2020/11/01 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE**

Rapporteur : Alain SÉVÊQUE – Maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité**, de supprimer du tableau des emplois, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020, le poste suivant :

Filière technique :

- Grade : adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Durée : 35h / 35h
- Rémunération : statutaire

#### **DÉLIBÉRATION N° 3.6/2020/11/02 – OCCUPATION DES LOCAUX COMMUNAUX – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION**

Rapporteur : Alain SÉVÊQUE – Maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- D'approuver le modèle de convention joint en annexe
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer chacune des conventions

**DÉLIBÉRATION N° 8.9/2020/11/03 – ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE D'AGNEAUX –  
RÈGLEMENT ET CONTRAT DE PRÊT D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE**

Rapporteur : Alain SÉVÊQUE – Maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** :

- D'approuver les termes du règlement et du contrat de prêt d'instruments de musique ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à les signer, sur la durée du mandat et pour chaque prêt.

**DÉLIBÉRATION N°8.9/2020/11/04 – MÉDIATHÈQUE ALAIN MÉTRAL – SIGNATURE D'UNE  
CONVENTION AVEC LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE LA MANCHE**

Rapporteur : Dany DAVID – 1<sup>er</sup> adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**,

- D'approuver les termes du projet de convention joint en annexe pour une durée de 5 ans ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**DÉLIBÉRATION N° 3.2.1/2020/11/05 – CESSION D'UNE PARCELLE – ALIÉNATION DU BIEN**

Rapporteur : Jean-Pierre LEBICTEL – 6<sup>ème</sup> adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** :

- D'établir un relevé des servitudes existantes et de les porter à l'acte notarié ;
- De fixer le prix de vente de cette parcelle à 15 000 €, sachant que les frais d'acquisition seront à la charge de la commune ;
- D'accepter la proposition d'achat de Monsieur et Madame GOHEREL, propriétaires du presbytère ;
- De désigner l'étude de Maître LEGENTIL, notaire à Canisy, pour rédiger l'acte de vente sachant que les frais d'acquisition seront à la charge de la commune ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

**DÉLIBÉRATION N°7.5.2.2/2020/11/06 – AMÉNAGEMENT DE LA PLACE EDMOND PIEDAGNEL –  
CONTRAT DE PÔLE DE SERVICE – AFFECTATION DES POURCENTAGES DE LA  
SUBVENTION**

Rapporteur : Patrick SIMON – 2<sup>ème</sup> adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, de répartir l'enveloppe comme suit :

- volet attractivité : 60 % soit 480 000 €,
- volet centralité : 30% soit 240 000 €,
- volet cohésion sociale : 10 % soit 80 000 € (dont 40 000 € en crédits de fonctionnement).

**DÉLIBÉRATION N°7.10/2020/11/07 – PAYFIP - CONVENTION**

Rapporteur : Patrick SIMON – 2<sup>ème</sup> adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'approuver les termes de la convention et du formulaire d'adhésion, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces documents.

### **DÉLIBÉRATION N°7.1.1/2020/11/08 – DÉCISION MODIFICATIVE N°3**

Rapporteur : Patrick SIMON – 2<sup>ème</sup> adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de régulariser une écriture comptable relative à la passation d'amortissements sur l'année 2020 (travaux amortissables de rénovation d'une armoire électrique), pour un montant de 656.00 €. Les écritures d'amortissements doivent être imputées sur les comptes suivants :

#### **Section d'investissement, chapitre 041 :**

- |                                   |          |
|-----------------------------------|----------|
| - Article 281 534 (en dépenses) : | 656.00 € |
| - Article 28 118 (en recettes) :  | 656.00 € |

S'agissant d'une écriture d'ordre, l'équilibre général du budget primitif 2020 ne s'en trouve pas modifié.

### **DÉLIBÉRATION N°7.1.6/2020/11/09 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

Rapporteur : Patrick SIMON – 2<sup>ème</sup> adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de prendre acte du débat d'orientation budgétaire.

#### **Informations diverses :**

- 1) Campus connecté : M. LEBICTEL décrit le dispositif qui sera mis en place par Saint-Lô Agglomération ;
- 2) Affaires sociales : Mme LEGRAND indique que la commune va créer un registre des personnes vulnérables qui sera tenu en mairie. Une communication sera faite dans le bulletin municipal de décembre 2020.
- 3) M. CRESPIEN indique que le bulletin municipal paraîtra et sera distribué à partir de la mi-décembre avec la nouvelle charte du bien-vivre à AGNEAUX.
- 4) Mme DAVID précise que les manifestations prévues d'ici à la fin de l'année sont annulées (Téléthon, marché de Noël...).

Fin de séance à 21 h 28.